

BULLETIN MUNICIPAL 2023



LE MOT DU MAIRE

Chères villageoises, Chers villageois,

L'année 2023 nous aura permis de mener les études complémentaires nécessaires au lancement des futurs travaux de requalification du centre bourg et de rénovation du complexe Harpe Alde.

Cette nouvelle année marquera le démarrage d'importants travaux qui s'échelonnent sur plusieurs années.

La 1^{ère} tranche d'aménagement du centre bourg sera lancée au cours du 4^{ème} trimestre par la reconfiguration du parking de l'église, qui comprendra le futur arrêt de bus des lignes régulières et scolaires, les équipements de collecte de déchets semi enterrés et une préconfiguration pour une extension du parking sur la parcelle attenante. Nous profiterons de cette 1^{ère} tranche de travaux pour terminer la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) de la rampe d'accès au cimetière. En parallèle, les travaux d'enfouissement des réseaux aériens (basse tension et télécom) qui seront entrepris de la Mairie à Arlandea, permettront ainsi de mener les aménagements de voirie (trottoir, éclairage public, ralentisseur) nécessaires à la requalification de l'entrée du village.

La commune va engager d'importants travaux de réfection des chemins ruraux, les chemins d'Oyhamburia Ejoytoa et Agureborda seront intégralement traités en cours d'année.

Nous avons souhaité en 2023 pouvoir répondre à des besoins de nouveaux locaux pour, notamment, proposer au Centre de loisirs Arberoan Alaiki un bureau et une salle de pause pour le personnel recruté lors des vacances scolaires et un local pour les jeunes du comité des fêtes. Les travaux d'aménagements sont en cours dans l'ancien local des chasseurs et seront livrés pour le début de l'été.

Les études de diagnostic énergétique et thermique portées par le dispositif Elena sur le complexe Harpe Alde confirment de futurs travaux de rénovation. Le cadre réglementaire impose en effet aux communes de réduire de 30 à 50% les consommations énergétiques des bâtiments publics à horizon 2030. De ce fait, nous venons de missionner les services de l'APGL afin de nous accompagner sur les modalités techniques et recherche de subventions nécessaires au portage de ces futurs travaux.

Ces études porteront également sur le potentiel photovoltaïque des toitures du complexe. L'objectif étant de pouvoir produire et consommer sur site ainsi que proposer, en collaboration avec la SCIC EKINDAR, de créer une boucle d'autoconsommation collective qui pourrait, à terme, vous permettre de bénéficier de tarifs d'électricité maîtrisés.

Par anticipation, la couverture du trinquet datant de 1983 sera prochainement rénovée afin de traiter ses nombreuses infiltrations d'eau et permettre la pratique de la pelote dans les meilleures conditions.

Dans le cadre de la stratégie foncière menée avec les services de l'EPFL, la municipalité a décidé d'acquérir la maison Hirigoinia située à proximité de la mairie. Son emplacement et sa configuration au centre bourg, nous permettront de définir ensemble son futur usage qui se verra hybride et ce, afin de proposer un lieu de vie et de rassemblement pour les villageois.

Pour terminer, je tenais à souligner le travail mené en collaboration avec le milieu agricole, sur le projet de reconquête et de valorisation des landes communales sur le secteur de Zabarotzeko borda. Les 1^{ères} initiatives sont en cours, des bovins, ovins, équidés parcourent depuis ce printemps ce secteur sur près de 20 hectares.

Je tiens tout particulièrement à remercier l'ensemble des adjoints, des conseillers pour leur disponibilité, les personnes ayant participé à la rédaction de ce bulletin ainsi que les représentants des associations de notre village.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Frédéric CAMOU

Les membres du Conseil Municipal

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE ANNÉE 2023

Excédent global 2022 : 1 111 559,14 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
chap.		Réalisé 2023
011	Charges à caractère général	88 101,57
012	Charges de personnel	239 911,19
65	Autres charges de gestion courante	120 395,03
66	Charges financières	11 313,48
67	Charges exceptionnelles	4 311,39
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 467,74
TOTAL DEPENSES		471 500,40

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
chap.		Réalisé 2023
70	Produits des services, domaine et vente	169 979,85
73	Impôts et taxes (dont impôts locaux*)	207 756,93
74	Dotations, subventions et participations	91 410,19
75	Autres produits de gestion courante	66 098,10
76	Produits financiers	11,33
77	Produits exceptionnels	2 464,00
013	Atténuations de charges	10 497,20
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 200,00
TOTAL RECETTES		549 417,60

INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
chap.		Réalisé 2023
16	Emprunts et dettes assimilés	43 848,86
204	Subventions d'équipement versées	23 119,60
Dépenses réelles hors opérations		66 968,46
	Voirie communale	31 010,10
	Acquisition de matériel	19 543,61
	Bâtiments communaux	18 884,78
	Requalification centre bourg	35 237,01
	Local multi associatif	27 140,42
Dépenses réelles opérations		131 815,92
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 200,00
041	Opérations patrimoniales	14 076,19
TOTAL DEPENSES		214 060,57

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
chap.		Réalisé 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 617,85
Recettes réelles hors opérations		9 617,85
	Voirie communale	16 933,68
	Requalification centre bourg	13 322,00
Recettes réelles opérations		30 255,68
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 467,74
041	Opérations patrimoniales	14 076,19
TOTAL RECETTES		61 417,46

Dissolution budget lotissement 04/2023 : 18 209,01 €

Résultat global 2023 : 1 055 042,24 €

*Impôts locaux

Taxes	Taux 2022	Taux 2023	Base 2023	Produits 2023
Taxe Habitation Résidences Secondaires (THRS)	10,66%	11,29%	67 866	7 662 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	21,62%	23,12%	346 208	80 266 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	39,39%	39,39%	32 418	12 769 €
Total produits des taxes				100 697 €

TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS (THLV)

Dans le cadre de sa politique du logement et dans le contexte actuel de sobriété foncière, la Communauté d'agglomération Pays Basque souhaite mobiliser le maximum des outils existants pour remettre sur le marché des logements aujourd'hui sous-occupés. Parmi ces outils, le Code Général des Impôts permet aux communes de mettre en place la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV). Cette mesure fiscale vise à assujettir à la taxe d'habitation, les logements vacants depuis plus de deux ans au 1er janvier de l'année.

Par délibération en date du 05 septembre 2023, le conseil municipal d'Isturits a décidé d'instaurer la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) à compter du 1^{er} janvier 2024, par l'assujettissement à la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS). Le taux de la THRS de la commune est de 11.29 %.

A noter que dès lors, la commune s'est rapprochée des services fiscaux afin de régulariser la liste des logements vacants de la commune. Toutefois, nous vous invitons à vérifier votre situation et à la mettre à jour si nécessaire auprès des services fiscaux.

VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX COMMUNAUX 2024

Comme chaque année, les taux des impôts locaux font l'objet d'une délibération. Pour l'année 2024, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux de la Taxe sur le Foncier des Propriétés Bâties (TFPB), ni le taux de la Taxe sur le Foncier des Propriétés non Bâties (TFPNB).

Par contre, comme le permet le nouveau dispositif dérogatoire de majoration spéciale de la loi de finances pour 2024 (art. 151), il a été décidé de majorer de 0.839 % le taux de la Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires (THRS) qui concerne les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants depuis plus de 2 ans (Cf ci-dessus).

Taxes	Taux 2023	Taux 2024
Taxe Habitation Résidences Secondaires (THRS)	11.29 %	12.12 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	23.12 %	23.12 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	39.39 %	39.39 %

VOTE DES TAUX DES IMPOTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE 2024

Lors du conseil communautaire du 23 mars 2024, 58.55 % des conseillers ont voté favorablement pour la hausse des impôts fiscaux : 113 voix pour, 80 voix contre et 18 abstentions.

Dorénavant, les taux appliqués seront les suivants :

- Taxe sur le Foncier des Propriétés Bâties (TFPB) : de 2.79 % à 2.93 % (+ 5.02 %)
- Taxe sur le Foncier des Propriétés Non Bâties (TFPNB) : de 3.87 % à 4.06 % (+ 5.00 %)
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) : de 8.94 % à 9.39 % (+ 5.03 %)
- La cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : de 28.06 % à 29.91 % (+ 6.59 %)

Les autres impôts restent inchangés :

- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 10.70 %

et 5 millions d'euros de produit de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations).

Tous ces taux se retrouvent dans la colonne « intercommunalité » de l'avis d'imposition.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2023

Etablissements scolaires	
Ezkia Hazparneko ikastola	1 120
Arberoa ikastola	7 840
Associations de Parents d'Elèves (APE)	
APE Ezkia Hazparneko ikastola	50
APE Arberoa ikastola aitzina	350
Conseil parents élèves Elhuyar	275
APE Ursuya	75
Associations du village	
Abarratia	400
Artetxea	400
Arberoako joaldunak	300
Goratik	400
Associations du village (subventions exceptionnelles)	
Artetxea	400
Comité des fêtes	400
Autres associations ...	
Association pour l'enseignement aux enfants malades	200
Association Jauzika	100
Croix rouge	50
Euskal konfederazioa	50
Euskaltzaindia	50
Euskal moneta	50
Hemen elkarte	100
Herria journal	100
Integrazio batzordea	400
Irulegiko irratia	200
Izpindar	50
Kanaldude	100
Lurzaindia	100
Mediabask	100
Orgue du pays basque	100
Restos du cœur	200
Secours catholique	50
Sos laborari	150
TOTAL SUBVENTIONS	14 160

TRAVAUX ET VOIRIE 2023

Travaux de fauchage à raison de deux passages dans l'année (juin et octobre).

Terrassement et empierrage pour voirie communale :

- Chemin UHALDEKO KARRIKA : curage de fossé, évacuation des terres, empierrage et revers en béton.
- Chemin AGUERREBORDA : Terrassement, reprofilage, passage de buses, évacuation des terres, bi couches gravillonnées.

TOTAL TTC : 37 781.22

ÉTAT CIVIL

Naissances

- MORALES DOYLE Charlie, née le 18 mars 2023, maison LES CHENES
- LUCAS SALLABERRY Rose, née le 12 avril 2023, maison IZARREN ONDOAN
- HARAMBOURE Émilie, née le 11 mai 2023, maison ETXEBEHERIA
- DARRAILLANS Leia, Fabienne, Alexandra, née le 15 novembre 2023

Nous adressons toutes nos félicitations à ces familles.

Décès

- AGUERREBERE José, Maria, décédé le 28 Décembre 2023, Pausa Lekua
- ANSORENA Marguerite, décédée le 07 Février 2023, Pausa Lekua
- BEHOTEGUY Patrick, décédé le 26 Août 2023, Pausa Lekua
- BERNES Jean, Prosper, décédé le 27 décembre 2023, Pausa Lekua
- BIDART Marthe, décédée le 11 Janvier 2023, Pausa Lekua
- DUGUINE Anne-Marie Née BORDALECOU, décédée le 31 Août 2023, Maison AGUR
- CARRE Gisèle, Yolande, décédée le 09 Mars 2023, Pausa Lekua
- CARRERE Anna, décédée le 21 Mars 2023, Pausa Lekua
- DIRIART Marie, Anne, décédée le 22 juin 2023, Pausa Lekua
- DULUC Liliane, Nicole, décédée le 27 Février 2023, Pausa Lekua
- ETCHART Jean-Michel, décédé le 18 Novembre 2023, Maison ATERBEA
- ETCHEVERRY Yves, Valentin, décédé le 25 Mai 2023, Maison JOANATEA
- ETCHEVERRY Catherine, décédée le 25 Septembre 2023, Pausa Lekua
- FOURASTIER Pierre, Lucien, Christian, décédé le 02 Juin 2023, Pausa Lekua
- GARAT Marie, Thérèse, décédée le 07 Janvier 2023, Pausa Lekua
- GARCIE Huguette, Louise, décédée le 28 Juin 2023, Pausa Lekua
- JOCOU Marie, Denise, décédée le 1^{er} Février 2023, Pausa Lekua
- LACROIX Augustine, décédée le 28 Novembre 2023, Pausa Lekua
- LAFFITTE Salvat, décédé le 11 Février 2023, Pausa Lekua
- MOUSSEAU Albert, décédé le 06 Février 2023, Pausa Lekua
- NOMBRAY Simone, Paulette, décédée le 18 Avril 2023, Pausa Lekua
- POMMIER Serge, Francis, décédé le 23 Février 2023, Pausa Lekua
- SALDIBOURE Marie, Jeanne, décédée le 22 Décembre 2023, Pausa Lekua
- SALLABERRY Pierre, décédé le 11 Juin 2023, Pausa Lekua
- SAPHORE Josette, décédée le 27 Décembre 2023, Pausa Lekua
- SORCABURU Marie, Angèle, décédée le 29 Novembre 2023, Pausa Lekua
- VOISIN Jeannine, Françoise, Germaine, décédée le 08 Juin 2023, Pausa Lekua

Nous tenons à exprimer nos plus sincères condoléances à toutes les familles éprouvées par ces disparitions.

PERMIS DE CONSTRUIRE - PERMIS D'AMÉNAGER

Permis de construire

EYHERACHAHARIA : Extension d'un bâtiment agricole + Panneaux photovoltaïques.
M. & MME GALARDI : Construction d'une maison abritant deux logements de type T3.
M. DAVID HARVEY : Construction d'une maison individuelle
MME HELIN PRESCILLIA : Suppression fenêtre située au-dessus de la porte d'entrée

Demandes préalables

SALLABERRY Laurent : Aménagement d'un local jardin en habitation
MERIGUET Éric : Panneaux photovoltaïques
GNS CONSEILS : Panneaux photovoltaïques
BOUTHORS Anne Carole : Piscine
LAFITTE Nicolas : Clôture + portail
RICHARD Éric – ENEDIS : Implantation d'un poste de transfo
DARRIEUMERLOU Cédric : Panneaux photovoltaïques
CHARRITON Pierre : Panneaux photovoltaïques
DELHOVE Agnès : Piscine
ITHURBURU Stéphane : Panneaux photovoltaïques
HOUAREAU Jean-Éric : Panneaux photovoltaïques
ETCHEVERRY Daniel : Panneaux photovoltaïques



Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)

Toute déclaration préalable de travaux et permis de construire (construction, rénovation, extension, changement de façade, etc...) ayant fait l'objet d'un arrêté d'urbanisme, est soumis à une vérification de la conformité des travaux déclarés.

Depuis le 2^{ème} trimestre 2022, la commune est en mesure de solliciter un agent assermenté de la Communauté d'Agglomération Pays Basque qui a la charge d'assurer ces contrôles et le cas échéant de dresser un procès-verbal constatant les infractions au code de l'urbanisme.

Il est rappelé que tout pétitionnaire doit déposer au démarrage, la déclaration d'ouverture du chantier et à la fin des travaux, la demande de DAACT.

Pour toute question relative à un dépôt d'une Déclaration Préalable / Permis de Construire, il est recommandé de prendre attache auprès de la mairie afin de s'assurer de la compatibilité avec le règlement du PLUI du Pays d'Hasparren.



ACCUEIL DE LOISIRS ARBEROAN ALAIKI

L'accueil de loisirs bilingue Arberoan Alaiki répond à un réel besoin des familles habitantes des quatre communes organisatrices.

L'été passé, 80 familles ont été utilisatrices du service, soit au total 116 enfants de 3 à 13 ans sur la période du 11 juillet au 19 août, de 7h30 à 18h, du lundi au vendredi dans les locaux, partagés avec l'école "Le petit Prince" d'Isturits. L'équipe était composée d'une directrice : Carmen CARCELLER, diplômée BAFD, et de sept animatrices diplômées BAFA : Maika HAICAGUERRE, Elorri LANDABURU, Leire SUZANNE, Uxue ELOSEGI MARTINON, Elodie CAZAURAN, Inès MOUSTIRATS, Laurie LARRANDA; 2 stagiaires BAFA : Maddi HAICAGUERRE et Inès SALLABERRY.

Le thème des médias a été abordé avec les enfants, avec des semaines à thèmes divers (culture générale, chansons, sport, cuisine, etc...) et des activités manuelles, expressions corporelles, activités ludiques et sportives. Des sorties de pleine nature ont été organisées ainsi que des journées de rencontres (deux soirées camping à Abran Alaiki, Terra Aventura à Iraty, cuisine avec Sarde Sardexka, randonnée au Baigura, spectacle du clown Bigoudi avec les résidents de l'EPHAD d'Isturits).



Tout au long du mois de juillet, un projet entièrement en langue basque a été mené en collaboration avec la chaîne de télévision locale Kanaldude. Après un temps autour de l'éducation à l'image (techniques, caméras, prises de son, etc...), les enfants ont décidé de monter un reportage sur l'accueil de loisirs. Pendant deux jours, ils ont interviewé des enfants et des membres de l'équipe d'animation et ont filmé des temps spécifiques. Ce projet s'est clôturé par la visite des locaux de Kanaldude et le visionnage en avant-première de leur reportage. Si vous êtes intéressés, le documentaire est disponible sur le site web de Kanaldude.

Les petites vacances se sont déroulées sur différents thèmes (découverte de l'Amérique du Sud, découverte des USA, carnivals d'ici et d'ailleurs) avec plusieurs animations (activités sportives, manuelles, musicales, d'animations...). Des balades en forêt et des randonnées ont été organisées dans le secteur de la commune d'Isturits ainsi que des animations, intervenants et sorties extérieures.

Concernant les mercredis pour l'année 2022-2023, 71 enfants ont bénéficié du service. Ceux présents les mercredis matin ont profité des diverses activités menées par des intervenants extérieurs (Yoseikan Budo, initiation à la langue des signes, danse basque). En complément des intervenants, Aurélie BISCAYCHIPY, Audrey IPUY, Elorri LANDABURU, Élodie CAZAURAN et Karine HILDERAL ont proposé aux enfants des activités diverses en s'adaptant au rythme de l'enfant (marché de Noël, découverte de l'Afrique, réalisation d'un jardin potager...).

En octobre 2023, l'accueil de loisirs a reçu le label Euskaraz Josta, dispositif proposé par la CAPB afin de favoriser la langue basque dans tous les temps de la vie du centre. Il permet aux enfants de développer la langue basque et de découvrir la culture basque de façon ludique à travers différentes activités, hors du temps scolaire. Arberoan Alaiki a été labellisé sur le modèle ERDIZKA, soit l'utilisation des deux langues en parité horaire.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements, n'hésitez pas à contacter Carmen CARCELLER par mail à l'adresse suivante : arberoanalaiki@isturitz.fr ou par téléphone au 07.86.49.00.15.

Vous pouvez également contacter la mairie d'Isturits au 05.59.29.62.84 pour toute information concernant le fonctionnement de l'accueil de loisirs.



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Définition : Le CCAS gère les affaires sociales de la commune. Il dispose d'un budget autonome. Le maire en est le président de plein droit.

Le conseil d'administration se compose de 9 membres dont :

5 élus titulaires : Frédéric Camou, Virginie Legarto, Nickie Lelorec, Monique Lohiague, Karine Malé dit Cazot.

1 élue suppléante : Myriam Gourgues

4 représentants d'associations familiales, de personnes âgées et d'handicapés ou œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions : Bernadette Ascery, Claude Candiard, Marie-Pierre Casemajor, Marie-Josée Lacroix.

Les attributions

Obligatoires : compléter les dossiers d'Action Sociale et les transmettre aux services départementaux.

Facultatives : la réglementation l'autorise à mener « une action générale de prévention et de développement social » (Art. R123-2 du CASF) en accordant des aides après « une analyse des besoins de la population » (Art. R123-1 du CASF).

Modalités d'attribution

Le CCAS n'a pas la qualification pour juger les besoins en aide exceptionnelle. Il se rapproche du CCAS d'Hasparren pour l'établissement d'un diagnostic lors de besoin.

Les recettes peuvent être la subvention versée par la commune, des dons ou des legs.

Les délibérations

Le huis-clos des séances se justifie par l'obligation du secret à laquelle sont astreints les administrateurs. Aucune disposition n'impose l'affichage des comptes rendus des réunions du CCAS.

Divers

Une aide et/ ou des informations concernant les démarches administratives en ligne, la téléassistance et la complémentaire santé solidaire sont proposées (cf. annexes).

En 2023

Des paniers garnis ont été distribués aux personnes résidant sur la commune et âgées d'au moins 75 ans. Une trentaine de personnes en ont été bénéficiaires.

Un repas, organisé en juin pour les personnes de 60 ans et plus, a rassemblé une trentaine de personnes. Leur retour sur ce moment de convivialité a été très positif.

Une rencontre-débat s'est déroulée en septembre sur le thème « Comment dire NON !! pour mieux savoir dire OUI » animée par Sophie Schumacher. Une vingtaine de personnes étaient présentes et ont terminé la soirée autour d'une collation permettant la continuité des échanges.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

Depuis le 1er novembre 2019, l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS) et la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) ont été remplacées par la Complémentaire Santé Solidaire. Il s'agit d'un nouveau dispositif destiné à faciliter l'accès aux soins et à offrir une meilleure protection en matière de couverture santé.

Elle ouvre l'accès aux consultations médicales, aux traitements, aux soins dentaires et optiques, aides auditives, etc... sans avance de frais et au forfait journalier sans limitation de durée...

Elle peut être gratuite ou payante selon les ressources, l'âge et le nombre de personnes du foyer. Une personne seule, percevant moins de 9 203 € annuel, soit 767 € mensuel, a droit à la protection Complémentaire de Santé Solidaire gratuite. Pour une personne seule percevant des ressources comprises entre 9 203 € et 12 424 €, la CSS sera payante (moins de 1€ par jour et par personne).

Un simulateur vous permet d'évaluer vos droits sur le site : mesdroitssociaux.gouv.fr ou ameli.fr/simulateur-droits/public/

Si vous pensez être éligible à cette complémentaire, vous pouvez soit faire la demande en ligne sur : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/LR52880, ou remplir un formulaire papier (12504) que vous pouvez télécharger sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R54651.

L'organisme d'assurance maladie dispose de 2 mois pour rendre sa décision.

Si vous rencontrez des difficultés pour accomplir ces démarches, le CCAS d'Isturits se propose de vous accompagner. Pour cela, vous pouvez vous adresser à la mairie au 05.59.29.62.84 qui leur transmettra votre demande.

LA TÉLÉASSISTANCE

La téléassistance à domicile permet de sécuriser les personnes âgées, isolées ou en situation d'handicap qui vivent seules chez elles. Il s'agit d'un service qui permet de mettre en contact la personne avec un téléopérateur en cas de problème à domicile (chute, malaise...), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Pour bénéficier de ce service, il convient de souscrire un abonnement auprès d'un organisme qui propose l'installation d'une téléassistance.

Le département a mis en place sur son territoire un service public de téléassistance : le64téléassistance. L'offre de base comprend le transmetteur et émetteur (matériel neuf), l'installation, la maintenance et la formation des bénéficiaires. Le département peut prendre en charge le coût de l'abonnement pour la prestation de base pour les bénéficiaires de l'APA ou de la PCH.

Ce service est une dépense éligible au crédit d'impôts.

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter le 05 54 12 06 64.

Pour souscrire à ce service, vous pouvez aller sur le site : le64.fr/le64teleassistance ou via la plateforme autonomie64.fr.

Des compagnies privées ou des structures associatives peuvent également vous proposer ce service.

Si besoin, vous pouvez contacter la mairie qui transmettra votre demande au CCAS.

LE PROJET DE VALORISATION DE LA VALLÉE DE L'ARBÉROUE

Dans le cadre de la politique de territoire, les élus du pôle territorial du pays d'Hasparren (11 communes) élaborent une feuille de route qui retranscrit, par politiques publiques, l'ensemble des projets en cours et à venir. Dans le volet « artisanat & culture/tourisme », les élus ont mandaté l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP) pour les accompagner.

Après plusieurs ateliers en 2021 et 2022, le constat a été partagé sur le fait que la vallée de l'Arbéroue est un territoire préservé, insuffisamment valorisée au regard de son potentiel et de ses caractéristiques naturelles, patrimoniales, culturelles et sociales, d'une grande diversité et d'une grande richesse.

Depuis, plusieurs réunions ont eu lieu avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque, l'Office de tourisme du Pays Basque, les socio-professionnels et le tissu associatif de la vallée qui ont conforté la pertinence de poursuivre cette réflexion pour la mise en place du projet de valorisation de la vallée de l'Arbéroue.

En fin d'année 2023, l'Office de tourisme du Pays Basque et la Communauté d'Agglomération Pays Basque ont proposé à titre expérimental de nous accompagner avec mise à disposition de moyens matériels, humains et financiers. En parallèle, les villages de St Esteben, St Martin d'Arbéroue, Ayherre et Isturits ont chacun nommé une ou un référent pour le suivi du projet. Ce partenariat nous a permis de recruter au début du mois de mars 2024 et pour 5 mois, une stagiaire (Léa Lemaire d'Urcuit) qui a pour mission d'accompagner les élus, les actrices et acteurs de la vallée dans leurs réflexions pour la mise en place de ce projet.

L'ambition de cette valorisation est d'être un projet coconstruit qui s'articule autour de 2 axes : la dynamique valléenne et l'approche touristique. En premier lieu, les 4 villages de la vallée proposent de porter une dynamique collective permettant de se rencontrer, de se connaître mais aussi de créer un « esprit valléen » pour envisager des projets de développement commun : une démarche collective favorisant l'animation de dynamiques valléennes. En complément, une réflexion autour du tourisme est nécessaire en vue de proposer une autre approche, une manière de regarder et comprendre le tourisme différemment. Un projet touristique à inventer pour la vallée, novateur et responsable avec une stratégie d'accueil et une offre structurée. Un projet imaginé par et pour ses habitantes et habitants.

Les besoins et les différents composants sont identifiés, il reste à les assembler dans un projet plus global pour une vallée à vivre et à visiter. Un projet qui se décline sur le long terme et qui aura besoin de l'implication de nous toutes et tous.



ÉVOLUTION DE L'OFFRE DES TRANSPORTS COLLECTIFS SUR LE PAYS D'HASPARREN

Le Syndicat des Mobilités du Pays Basque-Adour (SMPBA) envisage d'augmenter de 75 % l'offre des transports collectifs des lignes interurbaines du réseau TXIK TXAK à l'horizon 2025. En ce qui nous concerne, à compter du 06 janvier 2025, la ligne 13 sera modifiée et s'arrêtera à Hasparren (trajet Bayonne-Hasparren). Elle ne desservira plus la commune d'Isturits. La ligne 15 sera modifiée pour effectuer le trajet Cambo les bains/Hasparren/St Palais et c'est elle qui passera par Isturits.

Dans le détail, ce qui change pour nous en 2025 :

- Ligne 13 : Offre : 12 A/R du lundi au vendredi : Hasparren/Bayonne (dont 6 Express) ; 4 A/R Samedi + 5 A/R Dimanche Fréquence : 30' en HP et 60' la journée Amplitude : 06h30 – 19h Nouveau terminus à l'arrêt Lycée Armand David à Hasparren.
- Ligne 15: Offre : 4 à 5 A/R du lundi au vendredi : Saint-Palais/Hasparren/Cambo-Les-Bains Amplitude : 06h30 – 18h30 Nouveau tracé connexion St-Palais et Cambo.

A compter du 06 janvier 2025, pour se rendre à Bayonne depuis Isturits, il faudra désormais prendre la ligne 15 depuis Isturits jusqu'à Hasparren où il y aura une correspondance avec la ligne 13 en direction de Bayonne.

MISE EN PLACE DU FUTUR TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD) SUR LE PAYS D'HASPARREN

Le Syndicat des Mobilités du Pays Basque-Adour (SMPBA) envisage également de mettre en place un service de transport à la demande (TAD) à l'échelle de notre « bassin de vie » du Pays d'Hasparren à l'horizon 2025. Ce nouveau service sera complémentaire aux services de mobilité des lignes interurbaines du réseau TXIK TXAK Est (Lignes 13 et 15).

Le transport à la demande est un nouveau moyen de transport alternatif à la voiture individuelle pour les habitants de toutes les communes du pôle du Pays d'Hasparren. Un service sur réservation qui vous emmène de votre domicile à l'arrêt de « rabattement » de votre « bassin de vie » où vous pouvez emprunter les lignes régulières du réseau TXIK TXAK Est ou bien pour vous déplacer selon vos besoins. La notion de « bassin de vie » correspond à des secteurs sur lesquels les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants, autour d'un ou de plusieurs pôles de centralité.

A compter du 06 janvier 2025, il sera possible d'utiliser ce service de transport à la Demande (TAD) sur notre commune. Il fonctionnera du lundi au samedi, sauf les jours fériés, de 07h30 à 19h30 (dernier départ) pour un « Porte à point » dans un rayon de 25 km autour du lieu de prise en charge, soit de la porte de son domicile à la dépose aux arrêts du réseau de transport en commun du secteur et/ou lieux d'attractivités (pôle santé, commerce, Pôle Emploi, piscine, etc...).

Pour cela, il faudra réserver à l'avance au 05 58 35 28 00 (numéro unique) ou en ligne sur le site de TXIK TXAK (réservation possible jusqu'à 1h avant la prise en charge sous réserve de disponibilité du véhicule) pour être récupéré à son domicile et être déposé au point de rabattement. Puis retour au domicile. (Temps d'attente +/- 30 min).

Les bénéficiaires des services sont tous les résidentes et résidents de tout le Pays d'Hasparren. Le service est également ouvert aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). La Tarification est celle de TXIK TXAK.

Exemples de points dits « arrêts de rabattement/dépose » envisagés pour commencer, cette liste devrait évoluer en fonction des besoins qui seront identifiés :

Hasparren : centre commercial Leclerc ; Mendeala ; Elgar/maison des services ; centre médical ; place Harana ; Caisse d'épargne.

La Bastide Clairence : piscine/équipements sportifs ; bourg ; Ehpad.

Briscous : Pagoeta ; bourg.

Isturits : Ehpad.

Hélette : mairie

PRIME AU COVOITURAGE

Le Syndicat des Mobilités du Pays Basque-Adour (SMPBA) rembourse jusqu'à 150€ par mois aux conducteurs et offre la gratuité pour les passagers.

Ce dispositif est cumulable avec le bonus de 100 € mis en place depuis le 1er janvier 2023 pour les nouveaux covoitureurs.

Renseignements sur : <https://www.txiktak.fr/vos-moyens-detransport-a-la-carte/le-covoiturage/>

LE PROJET DU PARC NATUREL REGIONAL MONTAGNE BASQUE (PNRMB)

La Montagne Basque est un territoire de projet dynamique qui s'est structuré depuis une quinzaine d'années autour de réflexions collectives sur la cohabitation des activités en montagne avec une prise de conscience sur l'évolution des usages et pratiques. La montagne n'est plus uniquement le support de travail du monde pastoral mais bien le théâtre d'expression de bien d'autres activités.

En 2003, le Conseil de Développement du Pays Basque (CDPB) a produit un rapport intitulé "Concilier l'agropastoralisme, la forêt et les activités de loisirs dans la Montagne Basque". Par la suite, les acteurs locaux se sont mobilisés pour réfléchir collectivement à l'avenir de ce territoire avec la volonté de prendre en main leur destin et de préserver la vitalité, la qualité et la richesse patrimoniale de ce territoire. Près de 200 personnes, élus et représentants de la société civile, ont ainsi participé au travail de concertation et d'élaboration de la Charte de développement durable de la Montagne Basque (2007) à l'initiative des quatre Commissions Syndicales à vocation pastorale dans le cadre du *Projet de territoire Pays Basque 2020* mené par le Conseil des Élus du Pays Basque.

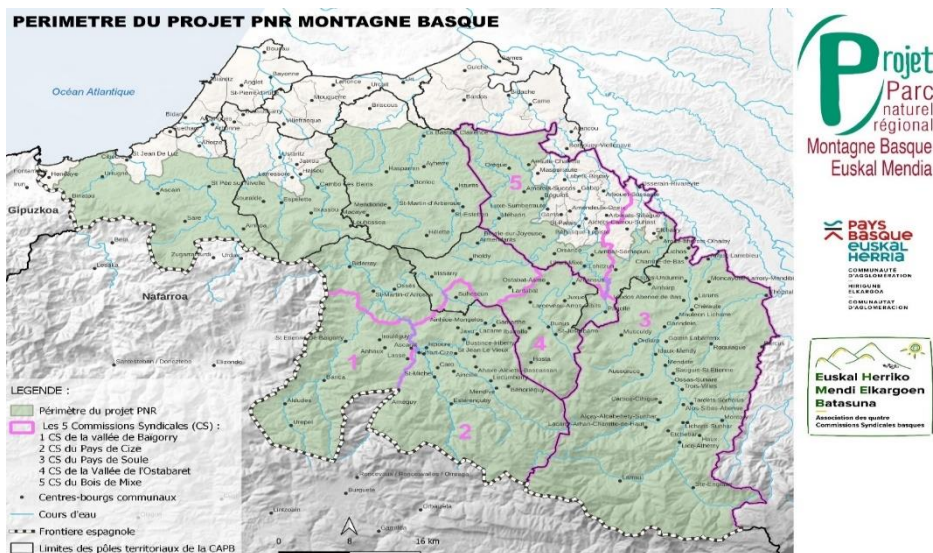
Un premier programme Leader Montagne Basque (2007-2014) décline cette Charte de façon opérationnelle, avec une enveloppe de financements européens pour soutenir des projets collectifs de développement validés par une gouvernance public-privé. Fort de la dynamique collective engendrée par ce programme, le Conseil des Elus du Pays Basque choisit de porter un second programme Leader (2014-2020) ciblé sur son territoire de montagne dans lequel naissent les premières réflexions d'un Parc Naturel Régional (PNR) en Montagne Basque (2014) pour pérenniser l'action sur un plus long terme.

Co-portée localement par la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) et l'Association des Commissions Syndicales du Pays Basque (EHMEB – Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna), une étude d'opportunité et de faisabilité est réalisée de 2017 à 2018 pour vérifier si la Montagne Basque répond aux critères de classement d'un PNR. Fondée sur la mise en lumière et la valorisation du triptyque Homme-Nature-Culture, cette étude est validée par Madame la Préfète de région en 2019.

De 2020 à 2022, les élus porteurs du projet PNR ont réalisé différentes « tournées d'informations » auprès des élus municipaux et des socioprofessionnels. Au printemps 2022, un nouveau cycle de 14 réunions d'information à destination des élus municipaux a été réalisé dans une dizaine de communes pour mailler le territoire le plus adéquatement possible. Animées par les élus de la CAPB et d'EHMEB en charge du dossier, elles ont permis de sensibiliser 223 élus émanant de 86 communes sur les 111 qui composent le périmètre d'étude.

Après un travail conséquent sur la gouvernance engagé depuis 2020, le projet PNR Montagne Basque franchit une étape importante en mars 2024 avec la création du syndicat mixte de préfiguration du PNR Montagne Basque. Composé des représentants des membres fondateurs (CAPB, 5 Commissions Syndicales, Région Nouvelle-Aquitaine et Département des Pyrénées-Atlantiques), ce syndicat mixte aura comme principale mission d'élaborer la Charte, feuille de route opérationnelle coconstruite avec les forces vives du territoire et de suivre l'ensemble de la procédure administrative de classement jusqu'à l'obtention de la labellisation (prévisionnel à 2028).

La Chambre d'agriculture, l'association EHLG (Euskal Herriko Laborantxa Ganbara), l'ONF (l'Office National des Forêts), le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière), le SCoT Pays Basque - Seignanx (le Schéma de COhérence Territorial), la Fédération des AFP/GP (Associations Foncières Pastorales et Groupements Pastoraux) et le CDPB (Conseil de Développement du Pays Basque) intègrent aussi ce syndicat en tant que *membre associé* pour suivre de près l'élaboration de cette Charte qui sera ensuite soumise au vote de chaque conseil municipal de l'ensemble des 111 communes du périmètre, dont Isturits.



PLUI LABOURD EST

La Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) a lancé en décembre 2023 l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme infracommunautaire (PLUi) rassemblant 27 communes pour le périmètre du Labourd Est, dont la commune d'Isturits.

Conformément à l'article L.153-8 du Code de l'Urbanisme, le PLUi sera élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la CAPB, compétente en matière de document en collaboration avec les communes membres.

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Le PLUi est un document d'urbanisme à l'échelle du bassin de vie, qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement, et le formalise au travers de règles d'utilisation du sol.

Le PLUi définit les priorités d'aménagement du territoire de manière à concilier différents enjeux liés à la qualité du cadre de vie tels que : la construction de logements, l'usage économe des sols (et notamment des espaces agricoles, naturels et forestiers), les mobilités, le développement des activités économiques, ...

Que va devenir le PLUi du Pays de Hasparren actuellement en vigueur ?

Le périmètre du PLUi Labourd Est est plus élargi que celui du Pays de Hasparren. Une fois le PLUi Labourd Est approuvé, il viendra se substituer à l'ancien document qui régit actuellement les règles. La procédure d'élaboration est longue et il faut compter environ 5 à 6 ans avant l'approbation du futur PLUi. En attendant, le PLUi du Pays de Hasparren reste en vigueur.

A terme, la Communauté d'Agglomération Pays Basque sera dotée de 5 PLUi sur son territoire : PLUi Littoral Labourd Ouest / PLUi Labourd Est / PLUi Amikuze / PLUi Sud-Basse-Navarre / PLUi Soule.

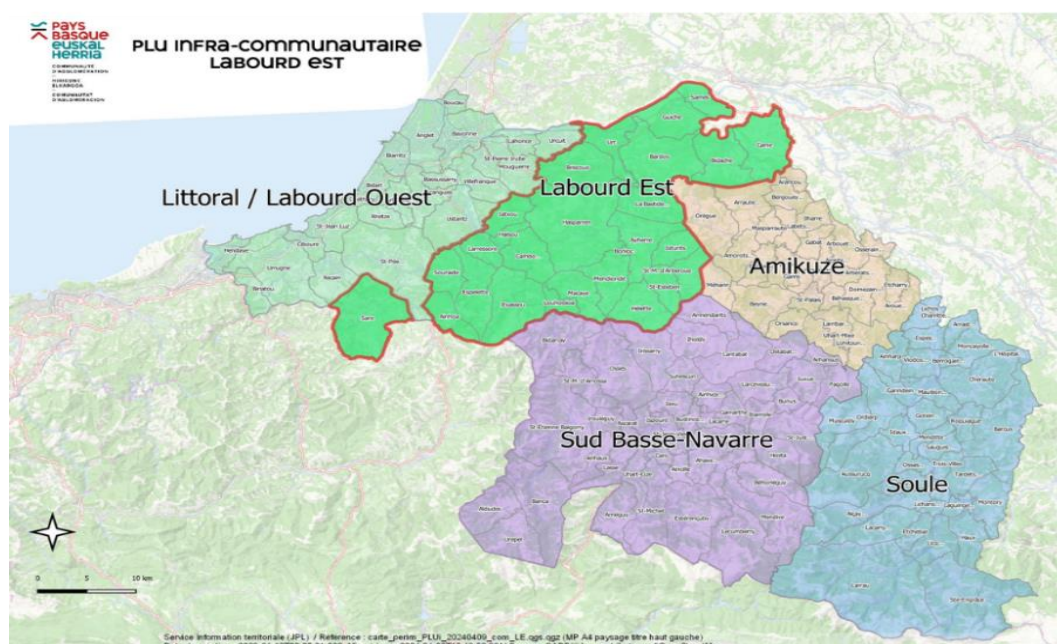
Les PLUi régiront l'évolution de chaque parcelle (droit des sols) pour assurer le développement coordonné et soutenable du territoire pour les 10-15 ans à venir.

Ils devront s'inscrire le cadre réglementaire actuel (notamment la loi Climat et Résilience) qui contraint fortement l'ouverture et le maintien à l'urbanisation de parcelles non bâties.

Comment participer ?

La concertation va avoir lieu tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi. L'objectif de la concertation est de recueillir les observations et apports des habitants qui vivent sur le territoire. Ces éléments, contribuant à l'intérêt général et au développement des communes, participent à l'enrichissement du projet.

Différents moyens seront mis en œuvre pour participer à cette concertation et donner votre avis. Pour plus de renseignements, veuillez consulter régulièrement le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque où vous pourrez vous informer sur l'avancement de la procédure et suivre les modalités de concertation qui lui seront liées.



LA VIE ASSOCIATIVE DU VILLAGE



COMITÉ DES FÊTES

Durant l'année 2023, le comité des fêtes a organisé 3 projets.

En février, nous avons commencé par le repas cidrerie, le samedi 11 février. Les personnes présentes ont pu profiter d'un bon repas, préparé par LE CUISTOT GOURMAND et animé par GANITA KAMUTS. Dès minuit, pour le bal, ANDONI OLLOKIEGI était là pour nous ambiancer avec toutes ses fameuses reprises.

Puis, le samedi 18 février a eu lieu le carnaval en collaboration avec Artetxea. Cette année, le thème était « Disco ». Des dizaines de personnes sont venues au fronton d'Isturits afin de partager une belle journée ensoleillée autour d'une buvette, le temps que la parade arrive sur Isturits.

Le dernier projet réalisé a été les traditionnelles fêtes du village. Comme chaque année, les fêtes ont débuté le vendredi soir. Pour la première partie du vendredi, nous avons proposé une nouveauté, des parties de pelote 1^{ère} série, ce qui a été fortement apprécié par les villageois. S'en est suivi une soirée bières/tapas avec diffusion du match de rugby, puis d'un concert par le nouveau groupe ERROMESAK et enfin d'un bal animé par BASAPIZTIAK qui a su mettre l'ambiance dans la salle !

Pour le samedi, l'après-midi nous avons organisé un tournoi de Bubble foot par équipe de 4. Entre rires et chutes les participants ont pu profiter de quelques bières au soleil. En ce qui concerne notre méchoui, le groupe TARRAPATAKAN a su mettre le rythme pour le repas, et c'est ensuite GAUBELE que nous avons accueilli pour animer notre bal jusqu'à 5h !

Le dimanche, comme chaque année, nous avons pu profiter du traditionnel repas animé par WATSON organisé par Artetxea. Le soir, petite nouveauté, nous avons instauré la Muttur'gaua avec la collaboration de Mutturfin et ses délicieux burgers, ce qui a su ravir les papilles de tout le monde en ce lendemain de soirée compliqué pour certains !

L'année s'est clôturée par le repas des villageois le samedi 14 octobre, autour d'un bon repas animé par le groupe LAGUNEKIN CANTAR.

Au niveau du bureau, un renouvellement a été fait avec David ETCHEMENDY et Iban ST ESTEBEN qui gardent leurs rôles de présidents, notre nouveau trésorier n'est autre que Bixente CARCELLER, Anaïs CASEMAJOR garde son rôle de secrétaire et Amaia HARAMBOURE rejoint le bureau en tant que secrétaire également !

Le comité tient à remercier tous les bénévoles pour leur implication. Un grand merci également aux petits jeunes qui nous ont rejoint cette année !

Une grande reconnaissance envers vous, villageois, pour votre générosité, votre participation et votre bonne humeur !
On vous dit à très vite !





ARTETXEA



L'année 2023 s'est déroulée comme les années précédentes.

Nous avons organisé les événements habituels : l'épreuve de qualification du tournoi de Mus du Pays Basque ; la réception du carnaval du Pays d'Hasparren avec le Comité des Fêtes ; un spectacle de marionnettes avec l'association I-ENER ; la soirée mutxiko ; le kantaldi d'été ; le spectacle de magicien avec Arberoako ikastola ; une soirée débat-conférence ; Gau Beltza (Halloween basque) ; une pièce de théâtre jouée par les jeunes du village ; un repas autour des chansons, etc.

Une nouveauté toutefois cette année, nous accueillons avec grand plaisir le marché des producteurs de la vallée d'Arberoue.

Chaque vendredi soir, de 18h à 19h30, vous trouverez à Artetxea des légumes, du poulet, du pain, du fromage, des laitages, de la bière et autres produits.

C'est l'occasion rêvée de préparer de bons repas et de montrer votre solidarité envers les paysans !

Aussi, nous avons organisé les activités habituelles toute l'année : cours de langue basque, yoga, step (fitness), Artetxea kantuz, le groupe de pratique de la Communication NonViolente (CNV), etc.

Une nouveauté là aussi, car cette année nous avons proposé des ateliers d'art. Ces cours sont donnés à trois groupes (enfants, adolescents et adultes) et s'organisent autour de 5 pratiques (dessin, couture, modélisme, peinture et sculpture).

Cette proposition a eu un fort succès, car les groupes se sont très rapidement constitués.

Enfin, nous espérons fêter comme il se doit les 10 ans d'Artetxea, en proposant un riche programme pour tous les publics.



ARBEROAKO JOALDUNAK

L'association Arberoako joaldunak continue sur son élan.



Après une sortie lors du carnaval, 80 personnes se sont réunies autour d'un délicieux repas cidrerie. Petit à petit nous sommes en train de réunir la somme nécessaire pour l'achat du matériel : chapeaux, cuirs et cloches....

Nous remercions tous ceux qui nous apportent leur soutien sous différentes formes, notamment les Joaldun de Donapaleu qui nous prêtent leur matériel.

Soyez attentifs aux sons des lointaines cloches... Nous serons de retour l'hiver prochain !



ERBERUA

En début d'Assemblée Générale nous avons eu une pensée pour Jean Michel Etchart qui nous a quitté le 18 novembre 2023. Durant de nombreuses années, il a été bénévole en tant que juge pendant le tournoi ou aux ravitaillements lors des randonnées. De plus, c'est lui qui avait fabriqué les compteurs de points qui sont utilisés lors des parties de pelote ; d'ailleurs la famille a offert à l'association un compteur neuf qu'il gardait en réserve chez lui. Nous la remercions vivement.

Tournoi Pala Ancha 2022/2023

Il a réuni 74 équipes, issues de tout le Pays Basque. Il a débuté le 28 novembre 2022 et s'est terminé par les finales, le samedi 29 avril 2023, qui ont été suivies d'un apéritif, puis un repas à la salle « On Egin », préparé par Mutturfin. Le service a été assuré par Elora, Amaia, Marie et Léane, et la coordination par Sandra Haramboure. Nous les en remercions. Nous étions 46 personnes

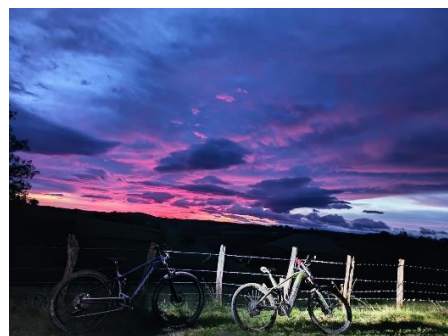
Grace à l'implication de plusieurs bénévoles, il a été généreusement doté, nous les remercions vivement, les joueurs étaient ravis de leurs cadeaux.

Sans bénévoles, pas de tournoi, nous remercions Jean Marc Daraspe qui a géré les inscriptions ; Philippe Garispe, les parties reportées et l'élaboration du calendrier avec Battitt Erreçaret et Véronique Garay-Labat ; Carmen Carceller, la responsabilité du fonctionnement de la buvette ; les responsables des juges : Peyo Etchegoyen, Éric Mimiague, Jean Marc Daraspe et toutes les équipes de juges et les personnes qui ont géré la buvette.

Sortie des bénévoles du dimanche 23 octobre 2023

Nous sommes allés en bus à Bussunarits, au Restaurant Gamia, pour déjeuner. Nous étions 35 personnes. La journée s'est très bien passée, dans une ambiance chaleureuse, un temps magnifique, tous les participants étaient ravis.

Randonnée du 29 octobre 2023



520 participants dont 289 pédestres et 231 VTT, adultes et enfants.

Pour la 2^{ème} année, nous avons choisi l'association « D'Héauritz à Paris 2024 » comme bénéficiaire des 1€ par inscription. Cette aide permettra à 6 personnes en situation de handicap du centre d'Héauritz de se rendre à Paris pour assister aux jeux paralympiques en septembre 2024.

Nous remercions vivement les bénévoles qui le jour J, apportent leur aide aux parkings, aux inscriptions, aux ravitaillements, dans les différents points de sécurité, au service restauration, aux cuisinières : Bernadette et Virginie ; et Bernadette coordinatrice dans la salle, qui se sont mobilisés pour la réussite de la journée ; les différents propriétaires qui nous autorisent à passer sur leurs terres ; les personnes qui se sont retrouvées pendant quelques soirs pour nettoyer les circuits, d'autres ont débroussaillé pendant la journée ; Jean Michel et Sylvain Donapetry qui ont mis à disposition leur champ afin que de nombreux véhicules se garent en toute sécurité.

En une journée, Isturits a accueilli une population équivalente à celle du village, cela a demandé la mobilisation de 70 personnes.



Comptoir salle pour Tous

L'association ERBERUA met un comptoir à disposition des utilisateurs de la salle pour tous.

Lors de la dernière assemblée générale, il avait été décidé de fabriquer un nouveau comptoir pour la salle. Dans un souci de non gaspillage, Jean Pierre Dachary, a apporté des modifications et améliorations sur un ancien comptoir qui avait été fabriqué, il y a de nombreuses années, par des élus et des bénévoles. Il est magnifique et fonctionnel. L'association a payé le matériel et Jean Pierre a effectué la main d'œuvre gracieusement. Nous l'en remercions vivement. Il porte l'inscription de l'association.



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE GORATIK D'ISTURITZ

La saison de chasse 2022 / 2023 a été rythmée par les activités cynégétiques habituelles : chasses individuelles (au chien courant ou chien d'arrêt) et collectives (battues), passage des migrateurs (grives et palombes), travaux divers (girobroyage et entretien de chemins, ...).

Cette saison, 21 chasseurs (14 résidents et 7 extérieurs) ont pris la carte de chasse communale.

- ⇒ Afin de gagner en efficacité, la chasse du sanglier s'est structurée et dorénavant, ce sont les chasseurs de 6 communes qui chassent ensemble : Isturitz, St Martin d'Arbéroue, St Esteben, Armendaritz, Iholdy et Lantabat. Cette nouvelle organisation permet notamment de garantir un nombre de chasseurs suffisant lors des battues et, à terme une meilleure efficacité. Au total, ce sont 60 sangliers qui ont été tués sur ces 6 communes.
- ⇒ Un Algéco a été installé sur un terrain communal, route d'Orègue. Les membres de la société de chasse se sont occupés des aménagements intérieurs et de l'habillage extérieur de ce local.
- ⇒ Comme les années antérieures, l'ACCA propose à la vente divers produits à base de sanglier :
 - Axoa : 12 € /consERVE de 1,200 kg,
 - Saucisses : 10 € /pochette sous vide de 1 kg,
 - Saucisson : 5 € /pièce,
 - Pâté : 4 € /consERVE de 250 grammes.
- ⇒ Afin de se faire une opinion sur cette pratique trop souvent décriée, il vous est toujours possible de venir découvrir la chasse avec un chasseur du village et, pourquoi pas, dans la foulée, de passer le permis de chasser. N'hésitez pas à vous manifester car vous pourrez découvrir des choses intéressantes et peut-être même quelques endroits méconnus de notre village...



Pour plus d'informations (achat de produits à base de sanglier, souhait de découvrir un mode de chasse, questions relatives au permis de chasser, etc...), n'hésitez pas à contacter un membre du bureau de l'ACCA :

Peyo ETCHEGOYEN : 06.79.71.67.46

Jon ETCHART : 07.82.66.15.67

Guillaume LABARERE : 06.59.91.88.04

APE BIGA BAT

En 2023, l'APE Biga Bat a continué à mener différentes actions et évènements sur les deux communes (Ayherre – Isturits).

Au mois de février, l'association a organisé le tournoi de mus, 76 équipes ont répondu présentes.

Puis, nous avons enchaîné sur Pâques. Une vente de chocolats, en partenariat avec la chocolaterie Antton a été proposée à l'ensemble des familles.

La randonnée du 1er mai, avec sa vente de gâteaux, a remporté son petit succès ! Et pourtant la météo n'était guère clémente en début de journée... 206 participants ont eu le plaisir de parcourir les sentiers et les sous-bois, tout cela en gourmandise avec les points de ravitaillement. Lors de cet évènement, nous pensons à nos enfants, mais l'APE a eu le souhait d'aider l'association GAZTEAK (Hôpital de jour pour les enfants et adolescents), en faisant un don de 250 €.

En juin, à l'occasion des fêtes d'Ayherre, notre traditionnel stand de talo a remporté un chouette succès également. Puis s'est enchaînée la fête scolaire. À l'issue du spectacle, une auberge espagnole s'est tenue ainsi qu'une buvette.

Novembre 2023, la nouveauté était de mise, en proposant un après-midi Halloween, à la salle pour tous du village. Au programme, maquillage, jeux, goûter, hot-dog et buvette ! Une jolie participation des familles et des villageois pour passer un moment monstrueusement convivial.

Tous ces évènements permettent d'assurer les entrées du projet « école et cinéma », les différents spectacles proposés par l'Agglomération Pays Basque, le goûter de Noël, les sorties scolaires, les intervenants (cirque), le renouvellement des équipements et/ou matériels pédagogiques des deux écoles.

Pour pouvoir bien mener les différents évènements, l'association a fait le choix d'investir sur deux planchas ainsi que sur des baso berri, ce qui permet de fonctionner un peu plus en autonomie.

En 2024, l'association tente de diversifier les manifestations. Et toute cette énergie, c'est pour continuer de pouvoir offrir à nos enfants la possibilité de s'ouvrir à la culture, à des nouveaux lieux et/ou découvertes et connaissances, à des rencontres sportives.





ARBEROA IKASTOLA AINTZINA

Arberoa Ikastola est une association constituée de parents d'élèves scolarisés à Arberoa Ikastola, école laïque et immersive en langue basque sous contrat d'association avec l'éducation nationale.

La rentrée 2023/2024 s'est déroulée avec un effectif de 56 élèves.

Nous avons lancé l'année 2023 avec la campagne de soutien organisée sur la vallée de l'Arbéroue. En février, nous avons concocté un menu *drive* (rougail-saucisses). Nous avons également proposé des kits d'anniversaire en langue basque. Ensuite, les bertsolari Nerea Ibarzabal et Amets Arzallus ont été invités pour animer un repas-bertso à Saint Martin d'Arbéroue.

En mars, « *Mandotik astora* », pièce de théâtre écrite par Guillaume Irigoien, a été donnée par une troupe composée d'Izturizar en faveur de l'ikastola. Pour continuer en mars, nous avons également organisé un spectacle de marionnettes. Début mai, le groupe corse « *Alte Voce* » s'est produit à Armendarits.

En juin, comme chaque année, nous avons coorganisé « *Hiru Zango* » avec Ezkia Ikastola. Cette année, l'évènement a eu lieu sur les flancs de l'Ursuia, dans le cadre des 50 ans de l'ikastola d'Hasparren. Pour Besta Berri et l'Octave, nous avons proposé deux ventes de gâteaux. Ensuite, Arberoa Eguna, la fête de fin d'année scolaire a eu lieu à Isturits.

Et en juillet, notre txaranga Arberoa a assuré l'ouverture des fêtes de Saint Martin d'Arbéroue, offrant une soirée mutxiko.

En septembre, nous avons préparé un second menu drive (Marmitako).

En octobre, nous avons relancé notre tournoi de mus à Saint Martin d'Arbéroue. Nous avons aussi fait venir la troupe de danses Zarena Zarelako à la salle Mendeala d'Hasparren. Le spectacle du Magicien Tor, le marché de Noël et la venue d'Olentzero et Mari Domingi ont marqué la fin de l'année.

Nous remercions notre Txaranga Arberoa, composée de parents, qui a animé une douzaine d'événements à la demande de différents organisateurs en 2023.

Nous tenons à remercier également plusieurs associations qui nous ont proposé une place dans leurs animations : le comité des fêtes de Saint Martin d'Arbéroue et Belhorritz, Artetxea d'Isturits, le comité des fêtes d'Ayherre (freedom for Aiherra), l'ikastola Ezkia et tous les organisateurs qui ont fait appel à la Txaranga Arberoa.

Nous remercions également les différentes mairies, dont celle de St Martin d'Arbéroue, qui nous soutiennent tout au long de l'année.

2024 marquera les 15 ans de l'ikastola. Pour démarrer les festivités en beauté, notre premier grand rendez-vous arrive à grands pas. En effet, nous aurons le plaisir d'accueillir la chanteuse Izaro, ainsi que les groupes Patxaranga et Xutik, le 27 janvier, à la salle Mendeala d'Hasparren.





ABARRATIA

30 ans d'expérience dédiée à la pelote basque en main nue et à la pala féminine

Présentation

Notre association a pour but de promouvoir la pratique de la pelote basque (main-nue et pala féminine) sous toutes ses formes (trinquet, fronton place libre et mur à gauche). Nous accordons une importance particulière à la jeunesse, cherchant à leur transmettre les valeurs de ce jeu tout en animant nos villages.

Nous sommes d'ailleurs reconnaissants envers les trois municipalités partenaires, St Esteben, Ayherre et Isturitz, pour leur généreux appui. Leur contribution précieuse, sous forme de subventions et d'accès aux infrastructures communales, est essentielle à la pérennité de notre association.

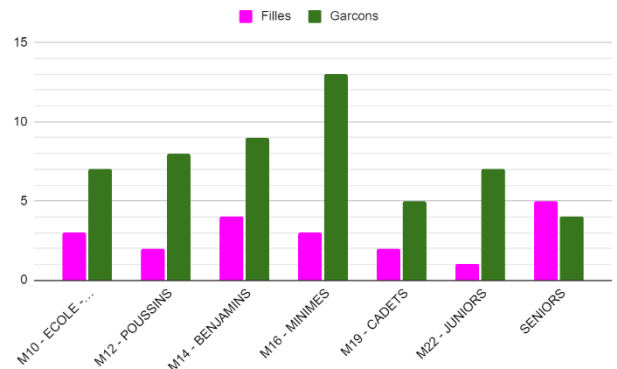
Palmarès (ces 10 dernières années):

- 16 fois Champions du Pays Basque ;
- 7 fois Champions de France ;
- 6 fois Champions Union Basque ;
- 1 joueur d'Élite Pro (Pierre ETCHEVERRY) ;

Rapport d'Activités

Fonctionnement : Notre club, désormais dirigé par deux nouveaux co-présidents, MARTINON Frédéric et BERAU Frédéric, s'efforce d'optimiser ses actions avec l'aide de membres dévoués répartis dans différentes commissions, notamment l'animation, le sponsoring et la communication.

Nombre de Licenciés et activités 2023 : Avec 73 licenciés (55 en main nue et 18 en pala féminine) et 61 équipes participant aux divers championnats, notre club se classe au 17ème rang sur 80. En 2023, pas moins de 27 équipes ont atteint au moins les quarts de finale, témoignant ainsi de notre dynamisme et de notre niveau compétitif. Atteindre les quarts de finale du championnat territorial nous ouvre les portes du championnat de France, une occasion prestigieuse de représenter notre club au niveau national.



Entraîneurs Bénévoles :

Notre équipe, composée d'une dizaine de bénévoles passionnés, est cruciale pour former nos jeunes joueurs. Nous sommes ravis d'accueillir de nouveaux membres tels qu'Éric, Miren et Nicolas, parents de jeunes joueurs qui ont franchi le pas pour rejoindre notre équipe. Nous encourageons les parents intéressés à s'impliquer davantage dans la formation de nos jeunes joueurs. De plus, ABARRATIA a compté parmi ses dirigeants deux volontaires, Marie-Christine et Frédéric, qui se sont engagés à perfectionner leurs compétences en suivant la formation d'arbitrage dispensée par la Fédération Française de Pelote Basque.

Actions menées : En 2023, nous avons célébré avec succès notre 30ème anniversaire. Nous avons également lancé des initiatives telles que la foire aux vêtements, vente de tee-shirts à l'effigie du club, création du nouveau maillot du club, le tournoi Front Ball d'été sur le fronton de l'école publique d'Ayherre et le Punpa Ttiki au mur à gauche rénové de St Esteben.

Projets 2024

Pour l'année à venir, nous avons prévu de continuer à dynamiser la vie de nos villages en organisant une nouvelle édition des événements tels que le Punpa Ttiki et des tournois de Front Ball. Nous envisageons également d'organiser diverses manifestations pour renforcer notre club, en attirant de nouveau d'anciens joueurs et en accueillant de nouveaux membres. Par exemple, nous proposerons une initiation au Pasaka au trinquet d'Isturitz. De plus, nous sommes prêts à soutenir le tournoi de Xoko et à accueillir des parties finales de championnat. Nous avons aussi des projets, comme des rencontres avec des joueurs professionnels, ainsi que des moments conviviaux qui renforceront nos liens au sein de l'association sportive.

Rejoignez-nous !

Que vous ayez 7 ans et que vous souhaitiez apprendre à jouer à la pelote ou que vous ayez jusqu'à 77 ans et que vous désiriez soutenir notre club en tant que bénévole, nous vous accueillons chaleureusement.

Visitez notre site web abarratia.fr ou écrivez à pilotabarratia@gmail.com.

Nos co-présidents :

Fredo Martinon : 06.72.24.04.77 / Fred Bereau : 06.10.45.55.94

ÉVÈNEMENTS 2023

LES VENDREDIS DE L'ARBÉROUE

L'année 2023 a été celle de la troisième édition des vendredis de l'Arbéroue. Depuis 2021 une dynamique d'animations estivales a été mise en place dans les communes d'Isturitz, d'Ayherre, de Saint Esteben et de Saint Martin d'Arbéroue pour créer, grâce à la participation des associations de chaque village, des animations hebdomadaires et régulières dans chacun des villages tout au long de l'été.

Les vendredis de l'Arbéroue ont donc permis aux villageois et aux vacanciers de se retrouver dans le cadre de ces animations. Ainsi tout au long des mois de juillet et août, mutxiko, parties de pelote, concours d'omelette, kantaldi, balade et animations au sommet d'Abarratia ont rythmé chaque vendredi sous l'odeur des grillades et des talo servis par les associations.

La municipalité tient à remercier l'ensemble des associations ayant participé à ces événements et à l'animation du village au long de l'année.



SPECTACLE PHILIPPE ALBOR

La Municipalité a proposé en fin d'année 2023 un spectacle gratuit à destination de tous les enfants du village suivi d'un goûter.

Le samedi 09 décembre, une soixantaine de nos plus jeunes villageois accompagnés de leurs parents et proches ont ainsi pu assister au spectacle de Philippe ALBOR, intitulé « T'inquiète je gère Noël ! ».

Nous remercions chaleureusement Monsieur et Madame Lavoine, qui pour l'occasion ont fabriqué un monde féérique imaginaire.



ADRESSAGE, MES DÉMARCHES

Nous rappelons la nécessité de donner votre nouvelle adresse précise à tous vos correspondants.

Pour ceux qui n'ont pas encore fait le nécessaire, il appartient à chacun de mener directement les démarches auprès des banques, mutuelles, assurances, employeurs, CPAM, CAF, Caisses de retraite, fournisseur d'énergie /téléphonie/internet, abonnements (journaux, etc.) sous peine de ne plus recevoir vos colis et courriers.

Vous pouvez aussi utiliser le téléservice « changement d'adresse en ligne » qui permet d'avertir simultanément plusieurs organismes : <https://psl.service-public.fr/mademarche/JeChangeDeCoordonnees/demarche?execution=e1s1>

IZPINDAR – EKINDAR

En délibérant pour prendre part à l'adhésion de la SCIC EKINDAR, la municipalité a validé en mars 2024, son soutien à cette démarche.

L'autoconsommation collective est une pratique où un ensemble de personnes physiques ou morales partage l'électricité qu'elles produisent localement, à partir de sources d'énergies renouvelables telles que les panneaux photovoltaïques.

C'est le circuit-court de l'électricité. Chaque partie prenante consomme une partie de l'énergie produite, ce qui permet de diminuer le coût de l'énergie et de favoriser une utilisation plus durable de l'énergie.

La commune d'Isturits a intégré le collège « collectivités et organismes publics » de la SCIC EKINDAR. Elle pourra bénéficier d'une fourniture d'électricité renouvelable et locale à un prix juste et maîtrisé sur 20 ans pour ses bâtiments. Une production locale et écologique : une solution locale de production d'électricité décarbonée, maîtrisée par les communes, les institutions et les citoyens.

REGLEMENTATION POUR L'ENTRETIEN DES HAIES

Article D161-24 : Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.

LE MOUSTIQUE TIGRE

La moitié des femelles vit 29 jours à 25°C et 32 jours à 30°C. Ce moustique se développe majoritairement en zone urbaine. La femelle pond sur des surfaces solides se situant à quelques millimètres au-dessus d'une eau stagnante, dans les gîtes anthropiques, c'est-à-dire créés par l'homme, par exemple dans les vases, soucoupes de pots de fleurs, gouttières mal vidées, vieux pneus, récipients en fer ou en plastique abandonnés. Il est aussi capable de coloniser des gîtes larvaires naturels, comme les creux de rocher, les trous d'arbre, les flaques d'eau après les fortes pluies. Pour enrayer sa multiplication, il est donc important de veiller à éliminer tous les endroits où l'eau peut stagner, aussi bien à l'intérieur des habitations qu'à l'extérieur.

PLAN DE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

L'opération de piégeage de printemps, sur le territoire Pays Basque est une phase clé de la lutte contre le frelon asiatique. Cette opération vise à empêcher la création de nids de frelon par les femelles frelons fondatrices qui ont hiverné et donc à diminuer la pression du frelon pendant l'été et l'automne.

Des pièges Tap-Trap sont mis à disposition gratuitement à la mairie. Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, vous pouvez les récupérer dès maintenant, pour la saison prochaine.

Exemple de composition d'appât : 25 cl de bière alcoolisée avec 5 cl sirop de grenadine, ou cassis.

TARIFS DES LOCATIONS

Salle pour tous	Isturizar	Extérieur
- ½ journée	200 €	400 €
- 1 journée	350 €	700 €
- Groupe de moins de 50 personnes	200 €	400 €
Cantine « On Egin »	100 €	200 €

TRINQUET : LOCATION

1h sans lumière après 18h : 7 €

1h avec lumière après 18h : 10 €

Le samedi matin et le dimanche jusqu'à 18h00 la journée, l'accès au trinquet est gratuit pour les villageois.

FONCTIONNEMENT OUVERTURE TRINQUET

1. Veuillez appeler au 06 67 90 19 88 pour obtenir le code d'ouverture de la boîte.
2. Utiliser l'aire de jeux.
3. Avant de remettre la clé à sa place, vérifier que la porte du trinquet soit bien fermée.
4. Changer le code afin de verrouiller la boîte à clé.

Pour le bon fonctionnement de l'équipement public, il est de la responsabilité de chacun de conserver le trinquet dans le meilleur état possible. À votre arrivée, il vous sera demandé de vérifier le bon état du complexe, car en cas de dégradation, le dernier utilisateur sera tenu responsable des dégâts occasionnés. Pour les enfants mineurs qui utilisent le Trinquet, il en va de la responsabilité des parents quant au respect des différents protocoles.

LA SALLE POUR TOUS

Elle est mise à disposition à titre gracieux pour les associations du village jusqu'à 3 manifestations dans une année. Au-delà, 100 € par événement.

Si la salle est utilisée 2 jours par une personne du village pour fêter son mariage, le tarif de la location sera de 1 jour.

Un contrat de location sera établi dans tous les cas, **un mois avant la manifestation**. Il sera accompagné du règlement intérieur. Pour toute location, vous devez vous rendre à la mairie pour signer le contrat et le règlement de location et y déposer le chèque de caution.

Rappel : Le comité des fêtes ainsi que la mairie vous font savoir que les mobiliers (tables + bancs) sont à votre disposition gratuitement. Si vous êtes intéressés par ce service, veuillez contacter la secrétaire de mairie. Un registre de prêt sera à signer auprès d'un élu lors de chaque emprunt, ainsi qu'au retour.

L'AIRE DE JEUX

Pendant la période scolaire :

L'aire de jeux n'est pas accessible pendant les horaires d'école.

L'aire de jeux est accessible le week-end.

L'aire de jeux est accessible le mercredi à partir de 14h.

L'aire de jeux est accessible les lundis, mardis, jeudis et vendredis à partir de 17h.

Pendant les vacances scolaires :

Lorsque les locaux sont occupés par le centre de loisirs, l'aire de jeux est accessible selon le calendrier d'occupation.

Lorsque l'aire de jeux est occupée l'après-midi par le centre de loisirs, elle est accessible au public à partir de 18h30.

Lorsque l'aire de jeux n'est pas occupée par le centre de loisirs, elle est accessible au public.

À titre exceptionnel, l'aire de jeux peut être interdite au public.

Pour le confort et le respect de tous, il est impératif de laisser cet endroit aussi propre que vous l'avez trouvé. Pour cela, de nombreuses poubelles sont mises à votre disposition.

HORAIRES SECRÉTARIAT DE MAIRIE

	Matin	Après-midi
Lundi	8h00 – 12h30	
Mardi	8h00 – 12h30	13h30 – 17h00
Mercredi		
Jeudi	8h00 – 12h30	
Vendredi	8h00 – 12h30	13h30 – 18h00

BOURSES COMMUNALES

Tous les étudiants inscrits en enseignement supérieur (à partir du niveau Bac) sont priés de se faire connaître auprès de la mairie pour obtenir une bourse communale (pour une première demande se munir d'un RIB + certificat de scolarité) et ce dans les meilleurs délais. Sont également éligibles les étudiants inscrits en classe Prépa concours au prorata de la durée de formation.

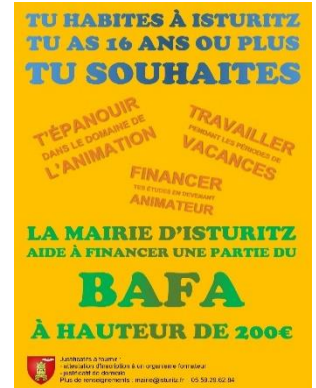
À noter : cette bourse sera versée chaque année à partir du mois de mai, aux étudiants inscrits lors de la rentrée précédente.

AIDE DE LA COMMUNE POUR LE BAFA

La commune a délibéré le 3 février 2024 pour aider à financer une partie du coût du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) à hauteur de 200 €, pour les jeunes domiciliés dans la commune, âgés de plus de 16 ans, quel que soit le revenu fiscal du foyer.

Pour les personnes intéressées, veuillez contacter la secrétaire de mairie munie des documents suivant :

- Attestation de l'inscription à la formation
- Justificatif de résidence
- Relevé d'identité bancaire



RECENSEMENT JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Tout Français doit faire la démarche de se faire recenser, à 16 ans, auprès de sa mairie. C'est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours, examens publics et permis de conduire.

CIMETIÈRE

La commune a deux caveaux disponibles. Toute personne intéressée peut s'adresser à la Mairie.

CONCESSION CIMETIÈRE

Si vous possédez un caveau familial, assurez-vous que vous avez un titre de propriété. Celui-ci sera transmissible à vos descendants. Pour tout renseignement, veuillez-vous adresser à la mairie.

INFOS VILLAGE

Si vous souhaitez recevoir les informations par internet (infos village), veuillez le faire savoir en envoyant votre adresse courriel à : isturits-com@outlook.fr.

COMMERCE ITINÉRANT

Le Food truck Mutturfin propose un menu hebdomadaire et des burgers frites à base de produits locaux, un mardi sur deux, devant le trinquet à partir de 18h45.

COLLECTE DES DECHETS

Que faire quand nous perdons un badge ?

Contactez la communauté d'agglomération Pays Basque au 05 59 57 11 80

ou sur l'adresse Mail : dechets.barnekalde@communaute-paysbasque.fr (prix du badge : 5€)

LES HORAIRES DES DÉCHETTERIES

Pour les catégories de déchets comme les encombrants, les déchets verts, le bois, la ferraille, les équipements électriques, les grands cartons ou encore les déchets dangereux ou polluants (huiles moteurs, filtres à huile, solvants, peintures, piles, batteries, ...), il convient d'aller en déchetterie.

Déchetterie de Briscous

Lundi : 14h/18h

Mercredi, vendredi et samedi : 9h/12h - 14h/18h

Déchetterie de Hélette

Mardi et Jeudi : 14h-18h

Samedi : 9h-12h / 14h-18h

COUP DE POUCE POUR UN RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

La Communauté Pays Basque aide particuliers, entreprises, associations, à acquérir des récupérateurs d'eau de pluie. Elle finance une partie du coût d'achat et d'installation des équipements acquis depuis le 1er juillet 2023, selon leur contenance.

Pour un stockage de 1 000 litres ou moins, l'aide est de 50 €. Au-delà, l'aide est conditionnée à la déclaration de l'obtention d'une autre aide publique. Dans ce cas, la Communauté rembourse 50 % du reste à charge jusqu'à 1 500 €.

A noter que les agriculteurs, maraîchers, éleveurs, peuvent également être aidés.

Les demandes peuvent être réalisées en ligne toute l'année sur :

<https://www.communaute-paysbasque.fr/demande-daide-pour-lachatdunrecuperateur-deau-de-pluie>



ANNUAIRE

Mairie.....	05.59.29.62.84	mairie@isturitz.fr
ALSH Arberoan Alaiki.....	07.86.49.00.15	alsh@isturitz.fr
École publique Le Petit Prince..	05.59.29.45.97	ce.0640918A@ac-bordeaux.fr
Locations salle et trinquet.....	06.67.90.19.88	mairie@isturitz.fr
EHPAD Pausa Lekua.....	05.59.70.27.00	aapava@orange.fr
Eau et assainissement.....	05.59.29.17.72	regie-eau-secteur4@communaute-paysbasque.fr
Déchets ménagers.....	05.59.57.11.80	dechets.barnekalde@communaute-paysbasque.fr
Syndicat des mobilités.....	05.59.44.77.77	transportsscolaires@communaute-paysbasque.fr
Pôle du pays d'Hasparren.....	05.59.29.16.47	contact@communaute-paysbasque.fr